



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023-509

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2023-11-29-00001 - Arrêté modificatif n°6 du 29/11/2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la CAF de la Somme (1 page)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2023-11-29-00001

Arrêté modificatif n°6 du 29/11/2023 portant
modification des membres du conseil
d'administration de la CAF de la Somme

**ARRÊTÉ modificatif N° 6 du 29 novembre 2023
portant modification des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de la Somme**

**Le ministre de la santé et de la prévention
La ministre des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Somme ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 7 juillet 2022, 9 novembre 2022, 4 janvier 2023, 9 février 2023 et 26 mai 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (CFE-CGC).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 11 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Suppléant :

Monsieur Didier BOUREL (*en remplacement de M. Sébastien DUMONT*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 29 novembre 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 18 33 64 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex